

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
CALDAGUES –AUBRAC**

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 9

Nombres de membres en exercice : 9

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9

Séance du : 27.09.2011

Date de la convocation : 21.09.2011

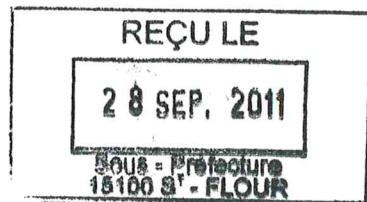
Présents : M.BAUMGARTNER. JN JULIEN. Michel GUILBOT. G FRANC. J ROULLIER. J VINCENT. G BONIFACIE . G SAVAJOLS. V GENDRE ;

Secrétaire de séance : M BAUMGARTNER

Absent excusé : Louis RAYNAL représenté par Mme Josiane ROULLIER

Abstention : 1 voix (Vital GENDRE)

Objet de la délibération : développement de l'éolien



Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de diverses sollicitations de développeurs de l'éolien.

Il témoigne de la prise de position contre l'éolien par le Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais, des débats en Lozère et de la décision de la Communauté de Communes du Pays de Saint Flour de figer en l'état actuel le parc éolien.

Dans la perspective de la création du Parc Naturel Régional de l'Aubrac, il propose que la Communauté de Communes Caldagues-Aubrac prenne position sur le développement de l'éolien.

Après discussion le Conseil Communautaire se prononce contre le développement éolien à l'échelle intercommunale.

Certifiée, publiée transmise et rendu

exécutoire le **28 SEP. 2011**

Le Président,
Gabriel FRANC

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
CALDAGUES - AUBRAC
QUARTIER BEAUREDON
15110 CHAUDES-AIGUES